

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2561**

commune (s) : Oullins

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située place Kellermann au profit de la SCI Hôtel Kellermann

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 7 septembre 2011****Décision n° B-2011-2561**

commune (s) : Oullins

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située place Kellermann au profit de la SCI Hôtel Kellermann**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

Le 9 septembre 2008, la SCI Hôtel Kellermann a obtenu un permis de construire de la part de la commune d'Oullins en vue de la construction d'un hôtel sur un terrain d'assiette constitué, d'une part, d'une parcelle de terrain acquise de la Communauté urbaine de Lyon le 19 juillet 2010 et, d'autre part, de la parcelle voisine acquise le même jour de l'OPH du Rhône. Ces 2 emprises sont situées entre la place Kellermann, la rue Elisée Reclus et la rue Baudin à Oullins.

Lors du bornage du terrain, réalisé par un géomètre, il est apparu qu'une partie du terrain d'assiette du projet d'une surface de 73 mètres carrés environ faisait partie du domaine public communautaire le long de la place Kellermann.

Afin de régulariser cette situation foncière et de permettre à la SCI Hôtel Kellermann de poursuivre l'édification de son hôtel, conformément au permis de construire qui lui a été délivré en 2008, cette dernière a sollicité la Communauté urbaine en vue d'obtenir la cession de cette partie du domaine public communautaire concernée située place Kellermann à Oullins.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la SCI Hôtel Kellermann, l'emprise d'une surface de 73 mètres carrés environ (cf. plan annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de 2 réseaux sous l'emprise à déclasser (ERDF et éclairage public). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la SCI Kellermann.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la place Kellermann, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, la SCI Kellermann a accepté d'acquérir ce bien au prix de 5 475 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine du 4 février 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 4 février 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 73 mètres carrés environ, située place Kellermann à Oullins, au profit de la SCI Hôtel Kellermann.

**2° - Approuve** la cession, à la SCI Hôtel Kellermann, pour un montant de 5 475 €, d'une emprise d'une surface de 73 mètres carrés environ, située place Kellermann à Oullins, dans le cadre du projet de construction d'un hôtel.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**4° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

**5° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 5 475 € en recettes - compte 775 100 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 5 475 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.**